

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/17/levesque-17-2-1981-b.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 17, Numéro 2.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

A QUI SERT LE DISCOURS UTOPIQUE ?

par Jean-Louis Lévesque

Directeur général adjoint, Éducation permanente, Université de Sherbrooke

Chaque époque et chaque période d'une époque privilégient un vocabulaire, des expressions et même des « parlures » propres. Ce vocabulaire et ces expressions révèlent les valeurs dominantes de ces époques et périodes. On reconnaît encore à ses « direx » la génération des leaders de l'action catholique. On reconnaît aussi, plus près de nous, à un discours assez particularisé, la génération de la contestation et celle de la participation. « L'égalité des chances en éducation des adultes » est et sera vraisemblablement une expression d'époque ou d'une période. Cette expression est en rapport avec un réseau de valeurs ou de contre-valeurs qu'on va ici chercher à identifier et, si possible, relier entre elles.

L'égalité des chances en éducation est au premier abord l'expression d'un idéal culturel non critiquable. L'expression évite l'écueil des ressources dont on sait la répartition inégale. À chances égales, en éducation, on sait que les ressources sont inégales. On sait aussi qu'à chances égales, les résultats sont inégaux. Mais l'expression fait appel à une aspiration à la justice pour tous qui semble être le lot du plus grand nombre. Reconnaisant l'inégalité des talents au départ, l'expression nivelle cette inégalité, de fait fort gênante, et lui substitue l'égalité des chances. Qui peut s'objecter ? Apparemment, l'expression a capté et formulé une attente fondamentale du cœur humain. Et c'est, je crois, ce qui explique le pouvoir de séduction et la force motrice de l'expression. Elle fait vibrer un désir ou une attente latente au cœur d'un très grand nombre de personnes. Comme telle, l'expression rejoint le niveau des grandes expressions utopiques comme : à travail égal, salaire égal ; égalité des sexes ; un pays, une nation ; le droit universel à l'éducation ; prolétaires de tous les pays, unissez-vous ; et autres.

L'utopie de la perfection

Par leur participation à l'utopie, ces expressions sont chargées d'un dynamisme alimenté à l'idéal de bonté et d'universalité latent au coeur des humains. L'utopie est ici entendue non pas comme une conception sociale, politique ou culturelle irréalisable, mais comme une évocation immédiate et totale de la perfection d'une réalité sociale, politique ou culturelle, dont la réalisation sera partielle, progressive, transformable et donc imparfaite. L'utopie a cette merveilleuse aptitude à symboliser des totalités, ou même la perfection, et de revêtir cette perfection d'un langage particulier à chaque époque. Ainsi, elle représente dans le présent et comme réalisé ce qui ne le sera que dans un avenir bien lointain, si tant est que la perfection pourra être un jour de ce monde ! Un pays ou un peuple sans utopie, c'est aussi grave qu'un pays sans histoire. Il convient encore de rappeler qu'ici l'utopie n'est pas utilisée pour désigner un discours sans prise sur la réalité, mais bien un discours qui porte en lui et symbolise dans le moment présent, bien qu'imparfaitement, la totalité de la réalité. La force de l'utopie est justement, à une époque donnée, d'évoquer au plan du langage, sans questionnement, la face parfaite d'un aspect du réel. Sous cet aspect, « l'égalité des chances en éducation des adultes » est une expression utopique dont le dynamisme est encore neuf et puissant.

À la poursuite de l'utopie

D'accord pour le discours utopique. Et après ? Ce discours résistera-t-il à certaines analyses ? Dans quel univers mental ce discours est-il enchâssé ? Est-il possible d'identifier certaines coordonnées de l'univers mental qui environne l'expression utopique : égalité des chances en éducation des adultes ? Il apparaît qu'ici au Québec, ce discours sur « l'égalité des chances en éducation des adultes » se situe dans le contexte du système d'enseignement officiel. Les chances seraient égales, si chaque citoyen du Québec avait les mêmes chances d'accès aux différents services dispensés par le système. L'attention porte sur les chances et non sur l'usage. Tous les citoyens n'utiliseraient pas tous les services offerts, mais ceux-ci seraient accessibles à tous ceux qui voudraient s'en prévaloir. À courte vue, cela semble inattaquable. Dans la réalité, il en va autrement. Cette position repose sur au moins deux préjugés bien embusqués et qu'il est bon de faire sortir du fourré.

Des préjugés à dissiper

Un premier préjugé consiste à identifier et pratiquement évaluer « égalité des chances en éducation des adultes » et égalité d'accès au système éducatif. C'est un préjugé plein de prétention que de restreindre les chances d'éducation des adultes aux chances d'accès et d'entrée dans le système. Quand toutes les chances d'entrée dans le système éducatif seraient égales pour tous les citoyens du Québec, l'éducation des adultes ne serait pas pour autant réalisée ! Il y a bien des adultes pour lesquels ce qui est proclamé chance serait vu comme impertinence, voire malchance. L'éducation des adultes n'emprunte pas que le chemin des services du système officiel. S'il avait d'ailleurs fallu attendre celui-là, il y a des générations d'adultes qui auraient été fort mal éduquées !

Si un objectif « d'égalité des chances en éducation des adultes » est à poursuivre, il ne peut être poursuivi sous un seul aspect, à savoir l'égalité des chances d'accès au système officiel. N'est pas nécessairement éduqué ou en voie de le devenir celui qui fréquente les services du système. Non pas que le système ne soit pas une médiation essentielle pour un très grand nombre, mais force est de reconnaître et peut-être de proclamer que le système n'est pas l'unique voie de l'éducation et finalement de la culture. Quand tous les adultes fréquenteraient les écoles du système, aurait-on affaire à une population éduquée et cultivée ? Si l'État veut faire sien l'expression utopique « l'égalité des chances en éducation des adultes », il devra forcément diversifier son aide et éviter de réduire l'égalité des chances aux possibilités d'accès au système éducatif actuel. Mais osera-t-il le faire ? Le système est l'enfant du gouvernement !

Le second préjugé véhiculé, dans le contexte actuel, par l'expression « égalité des chances », consiste à assumer que tous les adultes sont intéressés et voient comme un bien nécessaire, sans quoi il y a injustice criante, d'avoir une égale chance d'accès au système éducatif. Or, rien n'est moins vrai ! Quand bien même l'égalité des chances d'accès au système serait réalisée, la Province n'en sera pas pour autant transformée en une super-école fréquentée par l'ensemble de la population et dirigée par monsieur un ministre de l'éducation. Il y aura toujours et il y aura même une majorité d'adultes qui feront joyeusement et sans se sentir lésés, l'école buissonnière ! C'est que l'éducation, et surtout l'éducation des adultes, c'est autre chose que la scolarisation. Cette dernière est pourtant d'une haute

importance. Dans la perspective où le système officiel n'est plus vu comme la seule chance offerte et dans la perspective où ce qui est appelé chance par un, est ignoré de l'autre et peut aller jusqu'à être perçu comme malchance, que reste-t-il du slogan de « l'égalité des chances en éducation des adultes ? ».

La recherche sur l'égalité des chances

Ces observations n'infirmes pas ce qui a été dit sur le pouvoir mobilisateur de l'expression. Elle a ce pouvoir bien qu'elle masque des préjugés. Une autre observation s'impose aussi. Elle a trait à la recherche sur l'égalité des chances en éducation des adultes. Cette recherche, dans l'ensemble, s'est appuyée sur le préjugé que les adultes considéraient comme un droit strict d'avoir égalité de chances d'accès aux services des institutions du système. Or rien n'est moins vrai. Quels seraient les résultats de recherches menées à partir de la répartition de la population en deux groupes : ceux qui veulent accéder aux services du système et pour qui l'inégalité des chances est un obstacle et ceux pour qui l'accès aux services du système ne fait même pas l'objet d'un désir ! Les proportions et les résultats des recherches seraient assez différents. Et il est à remarquer que les adultes du second groupe, ceux pour qui l'accès aux services du système ne fait même pas l'objet d'un désir, ne peuvent être considérés comme des citoyens de moins bonne qualité. Il serait fort intéressant d'étudier dans cette population ce qu'est pour eux l'éducation, la culture et quels moyens ils utilisent pour y avoir accès ! À mon avis, le système officiel y trouverait bien quelques suggestions et sa créativité pourrait en être avivée.

Chance et égalité

Il est encore un autre point qui fait question, c'est l'expression elle-même : égalité des chances. Les chances, ce sont des « possibilités de se produire par hasard », dit le Robert. Or, le hasard répugne à l'égalité ! Quand les chances seront égales, ce ne seront plus des chances, mais un système. La notion de système exclut celle de chances. Et pourtant, l'expression, en dépit de l'analyse critique, conserve un pouvoir évocateur certain et un dynamisme mobilisateur. C'est l'expression d'une époque.

À qui ce discours sert-il ?

Finalement, il faudrait en venir à d'autres questions à savoir : qui tient ce discours, à l'adresse de qui et à qui risque-t-il de rapporter ? Pour commencer par la dernière question, il faut convenir que les adultes que l'accès aux services éducatifs du système officiel laisse froids, ne seront d'aucune façon touchés par la formule et qu'elle ne s'adresse à aucun de leurs intérêts. Il m'apparaît que ce groupe constitue la majorité des adultes de la population. Donc, la formule ne peut exercer son pouvoir mobilisateur que sur une minorité !

Dans le groupe des adultes intéressés à l'accès au système officiel et que les « chances », malchances en ces cas, défavorisent, on peut trouver un assez fort contingent de personnes. Dans l'ensemble, comparé aux différents et aux déjà servis, ce groupe devient cependant une minorité. Les intérêts de cette minorité sont supportés par le slogan de l'égalité des chances. La question devient alors : qui peut avoir de l'intérêt à supporter cette minorité ?

Le système officiel peut essayer d'aller vers cette minorité. C'est de bonne politique. D'autre part, cette minorité n'est pas tellement menaçante, car il s'agit souvent des dispersés hors des concentrations et habitations et des éloignés. Qui a de l'intérêt à défendre ces « malchanceux » du système et à devenir les promoteurs de l'utopie de « l'égalité des chances en éducation des adultes » ? Il reste deux groupes : les militants de l'éducation des adultes, ceux qui cherchent par tous les moyens à servir leurs compatriotes et à améliorer leur sort. Il y a encore un bon nombre de ces militants prêts à promouvoir l'utopie pour le plaisir du travail bien fait.

Il reste un autre groupe d'intéressés : ceux qui n'ont pas le pouvoir ou n'ont pas de pouvoir et qui le désirent. Ceux-là peuvent toujours s'appuyer sur les insatisfaits du régime pour plaider à l'incompétence du régime. Ce qui est dommage, c'est qu'en ces cas l'utopie passe aux mains de ceux qui utilisent tout à la recherche du pouvoir. Ainsi utilisée, l'utopie s'avilit, perd son caractère dynamique, devient passe-passe et propagande. Un mythe et une utopie mobilisatrice perdent ainsi leur force d'attrait. C'est ainsi que passent les utopies. Bientôt, les militants mus par ce mythe ou cette utopie se démobiliseront. Le pouvoir aura de nouveau rétabli son emprise sur les partisans du système. Mais ceux qui échappent à l'emprise donneront bientôt naissance à une autre utopie mobilisatrice, qu'avec le temps, de nouveaux

clercs du pouvoir utiliseront pour accéder au pouvoir. À qui sert le discours utopique sur l'égalité des chances en éducation des adultes ? À cette petite classe de ceux qui sont à la recherche d'un certain pouvoir et qui ne manqueront pas d'utiliser à leur fin l'énergie mobilisatrice contenue dans une merveilleuse formule, inadéquate à bien des points de vue, mais qui a cette vertu d'avoir du sens dans un contexte donné. La formule est belle et mobilisatrice, mais quel est son avenir ?

De l'utopie aux projets

Pourrait-on supposer pendant un instant que l'utopie de l'égalité des chances est appropriée par un gouvernement ? Qu'arrive-t-il ? La première chose, c'est que l'utopie est transformée en projets. Peut-on imaginer quelques projets qui tout en réduisant l'utopie à des réalités déterminées donc non utopiques, en gardent un peu du dynamisme et de l'ampleur. Ce n'est pas impossible. Des projets dans la ligne des suivants, pourraient alors être élaborés.

1. Des clubs d'apprentissage. Ces projets ont déjà un fondement dans les pays scandinaves. Un club d'apprentissage est formé par un groupe d'adultes réunis pour un projet spécifique d'apprentissage. Ce peut être l'apprentissage du droit testamentaire, de la culture organique ou de la fabrication des canots d'écorce ou tout ce qu'on peut imaginer. Un club d'apprentissage a droit à des subventions à certaines conditions : avoir préparé un projet éducatif et en avoir prévu une certaine évaluation. Les clubs peuvent être autodirigés ou supportés par quelques personnes-ressources spécifiques. Il y a bien des modèles possibles. Les clubs d'apprentissage auraient bien des avantages : en particulier ceux de remettre aux adultes le pouvoir sur les objets d'apprentissage, sur la méthode et sur l'évaluation. De plus, ils ne nécessitent pas la mise en oeuvre d'équipements lourds. Ils permettent aux adultes de toutes les régions géographiques d'avoir accès aux ressources. Sans être la panacée à tous les maux, ils comportent assez d'avantages, en particulier de répondre aux besoins des citoyens qui ont de l'intérêt pour l'éducation, de ne pas être cloisonnés dans le système scolaire et surtout ils évitent aux adultes d'être victimes des seules reconnaissances officielles du système. Ils permettent à d'autres agents d'éducation d'intervenir.

2. Des programmes institutionnels d'apprentissage. Si les citoyens peuvent se réunir, il va de soi que les institutions aussi peuvent se réunir pour obtenir des programmes de formation. Là encore, c'est aux projets de programmes que les subventions sont accordées. Tous les organismes, privés ou publics, peuvent présenter des programmes de formation. Il y aurait avantage à ce que le jury des programmes soumis siège dans la région des institutions concernées. Ce qui amènerait une organisation régionale des jurys. L'inconvénient, qui est aussi un avantage de cette formule, c'est qu'en rapprochant les chances des institutions, les plus fortes s'en approprieraient davantage. La mise en oeuvre de tels programmes fait évidemment appel à un réseau législatif qui assure la participation économique des institutions aux frais engendrés. Il y a des précédents en ce sens, notamment en France avec la participation obligatoire des institutions aux frais de formation et la loi du congé éducation.

3. Des programmes « télé ». La télévision et la radio couvrent le territoire québécois. Les adultes regardent en moyenne 24 heures/semaine la télé. Qu'arriverait-il si chaque chaîne était obligée de produire ou transmettre trois ou quatre heures d'émissions à but éducatif par jour ? Cela n'empêcherait pas une chaîne plus qu'une autre de se donner une vocation éducative. Cette chaîne pourrait même avoir un rôle de producteur et fournisseur des autres chaînes. Des liens entre ces heures d'enseignement « télé » et les clubs d'apprentissage et même les institutions du système pourraient être établis.

Pendant que seraient mis en oeuvre ces projets, qui assureraient la lente et progressive organisation d'un réseau éducatif parallèle au réseau du système scolaire, le système scolaire pourrait lui aussi revoir son action à la lumière de l'utopie des chances. Ça ne serait sûrement pas un mal.

Ces trois projets, incarnation restrictive de l'utopie, illustrent, sans l'épuiser, ce que pourrait être une intervention de l'État centrée sur les adultes et sur l'égalité des chances en éducation et non exclusivement sur l'égalité des chances d'accès au système scolaire du ministère de l'Éducation.

Les principes des projets

Ces projets, plus évoqués que définis, reposent sur quelques principes qu'il est avantageux de formuler en clair :

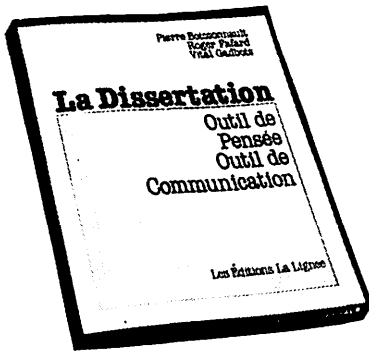
1. L'éducation des adultes est un processus qui dure toute la vie et qui ne peut être la chasse-gardée de personne, même pas des professionnels du système scolaire.
2. Les réponses aux besoins éducatifs des adultes peuvent favoriser d'autres agents d'éducation et d'autres organismes que les agents et les organismes du système.
3. Les crédits accordés à l'éducation des adultes ne peuvent être limités aux produits éducatifs des institutions du système.
4. La télévision et la télématique, logées à l'enseignement de la difficile concurrence, vont de plus en plus compétitionner l'offre d'activité éducative faite par le système public, aussi monopole de l'éducation des adultes.
5. Les réponses aux besoins éducatifs régionaux ne peuvent survenir qu'à la condition que soit reconnue l'expertise des régions à définir leurs besoins et que des ressources soient affectées à la production régionale de ces réponses.
6. Le bris du monopole coûteux du système d'éducation actuel, centralisé, bureaucratisé, est la

condition *sine qua non* du développement de projets du genre de ceux qui ont été évoqués. Ces projets ont beaucoup de chances d'être moins coûteux, plus rentables, plus souples que les services du système.

Il en va un peu de l'éducation comme de la santé. Tant que les populations ne disposent pas à leur niveau des moyens nécessaires pour se « développer », l'éducation, surtout celle des adultes, sera l'affaire d'experts appelés à s'associer et à consolider à grands frais leur emprise sur le secteur.

Voilà, rapidement esquissées, des façons de réduire, car il s'agit toujours de réduction et il ne saurait en être autrement, l'utopie de l'égalité des chances en éducation des adultes. À ces conditions, le langage utopique pourrait changer de destinataires et d'utilisateurs. Mais il est une chose que la poursuite de l'utopie ne pourra changer : les chances pourront être mieux réparties, le talent ne le sera jamais. La société des clones n'est pas pour demain.

ENFIN!



Un manuel québécois sur la dissertation qui intéressera les étudiants et professeurs des niveaux fin secondaire, collégial et universitaire

- Un ouvrage de base pour développer l'habileté à *organiser et à communiquer une pensée* claire, structurée et personnelle, d'une façon durable et dans une période de temps assez courte.
- Une méthode complète et *éprouvée* de préparation à la rédaction de textes bien écrits, à travers la technique de la dissertation.
- Un outil de travail permettant au professeur d'atteindre avec *plus de facilité* ses objectifs d'enseignement.

Les Éditions La Lignée Inc.

1841, Borduas
Sainte-Julie, Qué.
JOL 2C0
(514) 649-2258

6 x 9 256 p.

Ci inclus chèque ou mandat-poste

— BON DE COMMANDE —

1-D-80

NOM _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____
INSTITUTION _____

Prix/unité: 15,95\$ ×exemplaire(s) =\$